

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-06-17-00592 Référence de la demande : n°2020-00592-051-001

Dénomination du projet : Université de la Rochelle

Lieu des opérations : -Département : Manche

Bénéficiaire : VINCENT Cécile - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC)

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le dossier vise à suivre les effets potentiels de l'installation d'un champ éolien en mer situé à plusieurs dizaines de km sur le 2ème site de reproduction de la colonie de Phoques veaux-marins du pays. Cette étude correspond à une mesure de suivi du projet éolien.

L'expérience de l'équipe chargée de l'opération (Université La Rochelle-CNRS Chizé) associée au personnel de la réserve naturelle de Beauguillot ainsi que le protocole adopté sont tout à fait rassurants.

C'est pourquoi un avis favorable sans réserve est accordé à ce programme de pose de balises avec relâché immédiat qui s'étale sur 4 ans par le CNPN.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 25 août 2020

Signature :

